

Les soldats antillais et les Antilles pendant la première guerre mondiale

Quelques éléments historiques

Travail de recherche citoyenne de Michèle Klaerr

Première recherche sur les peuples des colonies de la France pendant la première guerre mondiale.

Pour élaborer ce texte, je me suis servie essentiellement de certains articles du colloque « la Caraïbe et la Grande Guerre », qui s'est tenu à Basse-Terre, en Guadeloupe, les 19 et 20 mai 2014, organisé par la Société d'Histoire et la direction des Archives départementales, colloque qui a bénéficié du label de la Mission nationale du centenaire de la Grande Guerre. Il a rassemblé des intervenants de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane rejoints par ceux de la France hexagonale, d'Haïti et des Etats-Unis d'Amérique.

I Situation des Antilles avant la première guerre mondiale

En 1914, les habitants des quatre vieilles colonies françaises, Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion sont des citoyens français. Ils le sont depuis l'abolition de l'esclavage en 1848.

Il y a eu en effet deux étapes dans la colonisation française, le XVII^e et le XIX^e siècle.

La Martinique et la Guadeloupe sont françaises depuis 1635, la Réunion depuis 1638 et la Guyane depuis 1664...

L'abolition de l'esclavage en 1848 a doté tous les habitants de ces vieilles colonies du statut de citoyen, mais ils ne bénéficient ni des mêmes devoirs ni des mêmes droits que les citoyens de métropole. Cette mesure est loin également d'être suivie d'une égalité sociale.

D'après le travail de Jacques DUMONT, professeur à l'Université des Antilles-Guyane, « Conscription antillaise et citoyenneté revendiquée au tournant de la première guerre mondiale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2006/4 (no 92), p. 101-116.

Avec le retour de la République, la troisième République, une demande d'assimilation se développe, à plusieurs niveaux, menée par les députés et les notables locaux des vieilles colonies, au niveau juridique, car les lois métropolitaines ne sont pas automatiquement applicables dans les vieilles colonies, au niveau politique pour l'alignement sur le statut des départements, dans une quête des droits et des devoirs du citoyen.

L'enjeu de la conscription

Pourquoi la conscription est-elle revendiquée ?

La conscription dans les « vieilles colonies » (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) est l'objet de demandes réitérées de la part des députés et des notables locaux de ces territoires depuis 1878, mais il faut attendre 1912-1913 pour que le service militaire soit effectivement mis en place et rapidement transformé par la première guerre mondiale.

« Vous avez fait de nous des citoyens, des Hommes libres. Nous voulons être traités comme de vrais Français ! Nous le serons véritablement que lorsque vous nous aurez associés, avec tous les autres fils de la patrie, à l'œuvre sacrée de la défense nationale ».

Des soldats antillais ont participé à la guerre de 1870, mais comme engagés volontaires. Cette revendication de la conscription s'inscrit dans une aspiration globale à l'égalité et à l'assimilation. Le principe du service militaire avait été adopté par une loi de 1889 mais il y a des difficultés d'application.

Dans cette construction républicaine coloniale, l'école et la presse occupent une place centrale.

Rapidement recrutés et formés sur place, les instituteurs, hérauts de la République, suivent scrupuleusement les programmes, magnifient « la France civilisatrice et émancipatrice » et célèbrent l'attachement à la patrie de Victor Schoelcher, (1804-1893) ardent défenseur et rédacteur du Décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, dont la famille est alsacienne.

La plupart des journaux appuient la revendication unanime de la conscription.

Mais le droit au service militaire est sans cesse repoussé. Il fait l'objet de campagnes de presse, de pétitions et d'actions des représentants des Antilles auprès de la Chambre et des différents ministères concernés, colonies et guerre.

Le recrutement n'a pas la même signification des deux côtés de l'Atlantique.

Aux insistantes antillaises répondent des freins, des inerties, des résistances en métropole.

Il faut attendre la mobilisation générale du premier conflit mondial et surtout 1915 pour que les réserves des autorités militaires soient en partie levées.

- L'extension éventuelle butte sur la complexité des situations coloniales.

Ainsi, la loi du 1er août 1895 prévoit l'application du service militaire dans l'île de la Réunion, mais l'extension de celle-ci, pourtant réclamée localement aux Antilles et en Guyane n'est, ni stipulée ni, en définitive, possible.

Les retards (entraînés par les va-et-vient des demandes entre les différentes instances - ministère de la guerre, ministère des colonies) sont perçus comme des tentatives visant à différer l'établissement d'une véritable égalité.

- Les réticences côté militaire

L'idée d'un service effectué en métropole est exclue. La distance (6 800 km) entraîne des frais que le Trésor refuse d'assurer.

Les difficultés d'une incorporation sur place sont largement exposées. Il n'y a pas de locaux sur place pour accueillir des contingents importants.

La question financière prolonge et recycle la résistance s'articulant autour d'une question d'intérêt stratégique. Cette dépense est injustifiée car il n'y a pas de raison stratégique.

Les effectifs sont insuffisants pour encadrer sur place les contingents à incorporer. Les compagnies d'infanterie, déjà présentes (trois en Martinique, une en Guadeloupe) n'ont pas pour mission le recrutement ou la formation.

Cette dernière thématique recouvre en réalité d'autres résistances. Il ne semble pas envisageable de recruter des cadres localement :

« L'expérience a montré qu'il était difficile de former dans ces contingents des caporaux et des sergents de valeur convenable. » Les recrues antillaises, sans expérience, ne sont pas jugées aptes à des fonctions de commandement ou de responsabilité, aussi limitées soient-elles.

En 1906, il est signalé une proportion d'environ un quart d'illettrés dans l'effectif créole. Mais surtout, « le soldat créole paraît devoir être très médiocre aussi bien en temps de paix qu'en campagne ».

Derrière ce propos, se dissimulent un certain nombre de préjugés sur les soldats de couleur supposés de moindre valeur.

Un rapport du commandant supérieur des troupes des Antilles en 1905 est catégorique sur ce point :

« Le soldat créole est très peu consciencieux, réclameur, paresseux, lent, maladroit et peu soigneux [...] il est très difficile de lui inculquer des habitudes militaires d'ordre et d'exactitude à cause de son indolence naturelle. »

Un autre rapport évoque « l'apathie inhérente à la race ».

Malgré la qualification commode de créole qui, en accord avec l'idée républicaine, semble ne considérer que la distinction géographique de la naissance, la question de couleur est bien présente.

- Face à l'insistance politique, des solutions de contournement de la loi de recrutement sont même envisagées.

C'est chose faite à la Martinique avec la dépêche ministérielle numéro 23 du 19 avril 1913 : L'application de la loi du 21 mars 1905 est limitée aux opérations de recensement et de révision à l'exclusion de l'incorporation du contingent.

La mise en œuvre de la conscription

Le service militaire prend place en 1913, un an avant le début de la guerre.

Les résultats des conseils de révision de 1912 sont largement commentés dans la presse antillaise. Sur 3 795 recensés, 3 184 sont déclarés aptes.

Les premières opérations de recensement ne semblent pas soulever l'enthousiasme. En Martinique, sur 1475 inscrits, on dénombre 719 « bons absents », autrement dit sans motifs valables à ce manquement.

En Guadeloupe, des journaux s'opposent à la guerre :

Le journal *Emancipation* déclare la guerre à la guerre, le 14 septembre 1911.

Le journal, *l'Étincelle*, journal de la jeunesse, a des prises de position anti-militariste contre les manœuvres qui « tendent à jeter les deux peuples français et allemands dans une boucherie effroyable. »

Le ministère de la Guerre décide d'envoyer une partie des appelés en métropole.

Le 2 novembre à Pointe-à-Pitre embarquent sur le *Navarre* : 447 conscrits, 233 suivent le 18 novembre sur le *Guadeloupe*. Ces départs, premiers voyages pour la quasi-totalité de ces hommes n'ayant jamais quitté leurs lieux de naissance, constituent un événement sans précédent. De grandes manifestations, toujours décrites dans la presse comme débordant de

flamme patriotique, saluent les embarquements. Les premiers conscrits sont attendus et accueillis en France par leurs députés.

Mais la saison de départ va rapidement confronter les conscrits antillais aux problèmes d'adaptation au climat métropolitain, et en particulier au froid. Les premiers contingents sont décimés par les problèmes sanitaires : Plus de la moitié du contingent de la classe 1912 fut réformé et renvoyé dans ses foyers, l'autre fut transféré en Algérie et Tunisie.

L'expérience de recrutement de la classe 1912 fut dramatique.

Certains sénateurs ou députés comme le sénateur Bérenger, en homme habitué aux voyages, intervient auprès du ministre de la Guerre pour que des couvertures et couvre-pieds soient fournis, rappelant leur absolue nécessité, notamment après la latitude des Açores.

Le médecin-major Blin tente d'attirer, «respectueusement», l'attention du commandant des troupes des Antilles sur l'importance des vêtements à fournir aux soldats, en posant le vrai problème pour ces appelés : « *nombre d'entre eux étant sans ressource pécuniaire aucune* ».

L'équipement réglementaire, que l'on conseille de ménager pendant le séjour à bord, est insuffisant. Comment permettre à ces créoles d'affronter le voyage, leur arrivée en métropole ? Des listes de vêtements indispensables sont établies, mais il faut attendre janvier 1914 pour qu'un approvisionnement de 1 642 collections d'effets soit constitué aux Antilles.

Dans l'attente, une demande d'aménagement des périodes de voyage se fait jour.

Ceux qui sont opposés au recrutement ?

Les restrictions au recrutement contentent les planteurs, qui voyaient d'un mauvais oeil la perte de leur main-d'oeuvre. Leur inquiétude et leur influence sont déjà sensibles lors des projets d'extension de la loi de conscription.

La visite médicale permet, comme dans tout le reste de l'empire, de dresser un diagnostic sur l'état sanitaire de la population masculine.

À l'évidence, les Antillais, en particulier la masse des travailleurs d'îles de monoculture de la canne à sucre, sont très mal nourris : « *Ce qui manque en général à ces jeunes gens, c'est le poids et le périmètre thoracique, conséquence d'une alimentation insuffisamment substantielle.* »

Le constat laisse affleurer les conditions de l'exploitation coloniale, mais préfère s'attarder sur les carences physiques, rejoignant les constats établis lors des engagements volontaires.

Le niveau de conscription devient le signe d'une bonne santé citoyenne. C'est l'occasion de créer des sociétés de sport et de stigmatiser la « neurasthénique jeunesse » et d'exalter les vertus de la culture physique.

Fondée en 1912, l'Union des sociétés martiniquaises de sports athlétiques voit le jour.

La Française, société de gymnastique et de préparation militaire, y puise au passage une justification supplémentaire pour ses demandes de subvention.

Donc la classification militaire heurte la profonde aspiration à l'assimilation :

Les Antillais attendent à la fois d'être pleinement reconnus dans la famille française et distingués des ressortissants des grandes colonies, non-citoyens.

II-Le choc de la guerre

La situation des femmes martiniquaises pendant la Grande Guerre d'après SABINE ANDRIVON-MILTON , docteure en histoire et professeure au LPA du Robert, Martinique

Actions proches des réalités de la métropole.

Lors de sa création, l'Union des femmes martiniquaises lance un appel à tous les compatriotes en expliquant que son but était d'aider au soulagement des blessés de guerre ; elles sollicitent leurs compatriotes pour des contributions tandis que certaines deviennent marraines de guerre.

Mais d'autres situations apparaissent :

La Martinique voit une augmentation brutale du nombre de reconnaissances d'enfants nés ou à naître (1914 : 467 actes de reconnaissances, 1915 : 1 582) ce qui permet aux hommes de retarder le moment de la mobilisation.

On peut s'interroger : Comment expliquer que des femmes aient accepté que des hommes, qu'elles connaissaient parfois à peine ou pas du tout, reconnaissent leurs enfants? C'était une occasion de régulariser les enfants naturels, elles obtenaient éventuellement une contre-partie financière. Devant les difficultés pour les femmes sans emploi de nourrir leurs enfants, question qui se pose aussi en métropole, le gouvernement a accordé une allocation aux familles ce qui crée une situation paradoxale : la femme se trouve dans une situation de bien-être qu'elle n'aurait jamais rêvée.

Les soldats antillais et guyanais dans la première guerre mondiale d'après SABINE ANDRIVON-MILTON

La mobilisation est décrétée dans ces colonies, cependant, il ne s'agit pas d'une mobilisation générale. Il est ordonné seulement aux mobilisés de se mettre à la disposition de l'autorité militaire.

Pourquoi n'a-t-on pas mobilisé les Antillais et les Guyanais en août 1914 ?

La guerre devait être courte et il aurait été pour l'heure dispendieux d'acheminer des hommes issus de ces colonies vers la métropole. La conscription dans ces colonies datait de 1913 et les résultats n'étaient pas concluants. Il y eut de nombreux réformés pour maladies.

Les conditions de recrutement changent en 1915.

Car la guerre s'éternise et les pertes en hommes sont importantes. La présence de renforts s'avère indispensable. Les réticences s'envolent en partie : il n'y a plus assez de soldats, toutes origines confondues. La France fait appel aux originaires d'outre-mer et, le 28 mars 1915, les gouverneurs des vieilles colonies doivent procéder au recensement des Antillo-Guyanais.

La perspective d'une mobilisation massive est accueillie favorablement aux Antilles, puisqu'elle permettrait de compenser une discrimination.

Les conseils de révision couvrent l'ensemble des territoires. 12 150 Antillais sont recensés du début avril au 13 novembre 1915.

Tous les hommes valides sont convoqués et la notion même de validité est révisée

Les critères utilisés se déplacent. Les possibilités d'exemption sont désormais strictement fixées :

- Les hommes atteints d'infirmités graves, telles que perte d'un pied ou d'une main, paralysie, obésité forte dépassant cent kilos, etc.

- Dans un premier temps, les pères de quatre enfants sont dispensés, pourtant, à partir de mai 1915, même les pères de six enfants sont convoqués.

Les trois mois d'initiation et d'entraînement précédemment jugés indispensables sont rapidement oubliés.

L'appel sous les drapeaux suit de moins d'une semaine le conseil de révision, et précède de quatre à sept jours l'embarquement. Les hommes sur place n'ont pas fait de service militaire et ne savent pas manier des armes. Afin de les préparer, le ministre de la guerre avait envoyé dans la colonie des hommes expérimentés qui devaient leur enseigner, à la hâte, le maniement des armes, la discipline, les manoeuvres. Les soldats étaient soumis à un entraînement intensif avant leur départ.

Qui sont les hommes qui partent ?

Tous les hommes des classes 1889 à 1916 étaient recensés. En 1915, il s'agit des hommes ayant entre 19 et 46 ans. Mais l'appel sous les drapeaux commençait d'abord par les plus jeunes.

Aux Antilles, les descendants hindous ne sont pas mobilisés car ils ne sont pas citoyens français. En Guyane, les étrangers (Chinois, Libanais, Hindous), les Bushinengués, les Amérindiens et les bagnards ne sont pas concernés par la mobilisation.

Le nombre d'hommes originaires des Antilles et de la Guyane était moins élevé que celui escompté. En effet, le taux élevé d'exemptés et de réformés montre le mauvais état sanitaire des colonies à cette époque car les hommes sont nombreux à souffrir de constitution physique insuffisante et de maladies diverses liées à la sous-nutrition.

Les chiffres varient selon les sources mais on estime que :

Désignation des colonies	Effectifs venus en Europe
Guyane	1 610 dont 510 Antillais
Martinique	8 788
Guadeloupe	6 345
TOTAL	16 743

Tableau tiré de l'Etude de Sabine Andrivon-Milton, historienne, dans les Antillais et Guyannais dans la première guerre mondiale.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des hommes qui étaient déjà en Europe au début de la guerre et qui eux ont été mobilisés sur place.

Les hommes politiques martiniquais, bien que mécontents du faible nombre d'hommes obtenus, sont fiers de faire remarquer que la Martinique a été la colonie la plus « généreuse ». La population totale des Antilles est alors de 184 000 habitants.

Le transport de ces troupes implique toute une logistique

C'est en Martinique que les soldats antillais et guyanais et quelques hommes originaires de Saint-Thomas se retrouvent pour emprunter le bateau qui les emmène en Europe. Les premiers grands départs ont lieu en mars 1915 et s'effectuent avec faste : discours, passage en revue, foule, mais par la suite, ils s'effectuent dans la discrétion. La traversée dure 12 jours et les soldats arrivent dans les ports de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, puis sont casernés dans les dépôts d'infanterie coloniale du sud de la France afin de parfaire leur instruction militaire. D'abord intégrés dans les troupes coloniales (bataillons de tirailleurs et régiments d'infanterie coloniale), ces soldats sont versés dans les troupes métropolitaines et en Afrique du Nord.

Les soldats sont en grande majorité reversés dans l'infanterie car ils n'ont pas l'instruction suffisante pour intégrer les corps techniques. Toutefois, on retrouve quelques Antillo-Guyanais dans l'artillerie, le génie et l'aviation.

À leur arrivée en 1915, une grande partie des originaires des colonies sont dirigés dans l'armée d'Orient, aux Dardanelles, car les autorités militaires estimaient que cette région serait moins difficile pour eux que les régions de l'Est.

Mais là, ils sont nombreux à succomber à cause des maladies (dysenterie, paludisme) et du froid (pieds gelés qui nécessitent parfois l'amputation) et des combats épouvantables. Le 22 mai 1915, au combat de la Redoute Bouchet, à Gallipoli, 49 Martiniquais meurent sans compter ceux qui sont décédés des suites de leurs blessures.

Les Dardanelles sont restées dans la mémoire collective des Antillo-Guyanais comme un traumatisme, car la vie y est dure à cause du manque d'eau et de ravitaillement, de la chaleur étouffante en été, du froid glacial, des permissions inexistantes. Pendant l'hiver, ils sont envoyés sur l'île de Mytilène. Après le retrait des troupes en Orient, les soldats antillo-guyanais sont dirigés vers Salonique où les conditions de vie sont encore plus difficiles.

Ceux qui ne font pas partie de l'armée d'Orient sont engagés sur le front de l'Est. Là, ils prennent part à toutes les batailles : Verdun, Chemin des Dames, Champagne...

Pendant l'hiver, les soldats des colonies sont retirés du front de l'Est et envoyés dans les camps du Midi, sur la Côte d'Azur, plus particulièrement à Fréjus-Saint-Raphaël ou le nord de l'Afrique car ils supportent mal le froid et tombent malades. Même en étant mis dans les conditions favorables au point de vue du logement, de la nourriture, de l'entraînement, ces contingents présentent une morbidité extraordinairement plus élevée que celles des troupes européennes stationnées dans les mêmes garnisons.

Un rapport sanitaire a signalé que le contingent le moins résistant est celui de la Guadeloupe, suivi de la Martinique, la Guyane, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie.

Ceux qui sont inaptes sont soit renvoyés chez eux soit transformés en ouvriers dans les usines. Les blessés et les convalescents sont envoyés dans les ateliers de dépôts ou les hôpitaux de l'arrière.

Les permissions

Les soldats antillo-guyanais obtiennent des permissions pour se rendre à l'arrière ou dans les foyers coloniaux. Pour accueillir les permissionnaires créoles, le sénateur Bérenger et le député guadeloupéen Candace créent en 1915, le Foyer colonial à Paris 56, rue Saint-Lazare.

Mais il faudra attendre 1917 pour que les soldats rentrent en permission dans leur colonie et ce grâce aux interventions répétées des députés. En septembre 1916, le député guadeloupéen Bérenger demande au ministre des colonies d'autoriser les soldats des colonies qui sont en France depuis plus de deux ans à revenir au pays comme le font les soldats métropolitains, les Algériens, les Sénégalais et les Corses. Il souligne : « *Il faudrait par mesure d'équité que les Antillais rentrent chez eux au lieu de les envoyer en Algérie ou en Tunisie pendant l'hiver. Les soldats antillais doivent avoir la joie de retrouver leur famille, ils souffrent moralement de ne pas voir leur famille et physiquement à cause du froid* ».

Les discriminations

Les parlementaires antillo-guyanais reçoivent régulièrement des courriers des soldats qui leur font part des discriminations, des sévices et des brimades que leur font subir les gradés et ils montent à la Tribune pour dénoncer cette situation.

Un accueil très mitigé est fait aux soldats créoles, les insultes à connotations racistes sont nombreuses: «Blanchette», «Chocolat», etc. Les conscrits français ignorent pour la plupart l'existence des Antilles et le désir des conscrits créoles, leur empressement même à vouloir payer l'impôt du sang, leur semblent bizarres. Il y a aussi le fait que pour la première fois, des Antillais tombent sur des Blancs qui soit ne savent pas lire, soit ne comprennent carrément pas le français, comme les Bretons.

Les autorités militaires se plaignent des originaires des colonies qu'ils qualifient d'hommes indolents, paresseux et indisciplinés. Toutefois ils sont nombreux à obtenir des citations et à se distinguer. Par exemple, 700 citations individuelles furent méritées par les combattants martiniquais.

L'histoire retiendra les noms de Camille Mortenol pour la Guadeloupe.

Il est dès 1915, directeur du service d'aviation maritime du camp retranché de Paris. Il a la responsabilité de défendre Paris contre les attaques de l'aviation ennemie. Avec l'aide d'un service de renseignement éprouvé et d'énormes projecteurs de nuit, en particulier celui du Mont Valérien qui domine la capitale, il déjoue les attaques aériennes.

L'histoire retiendra également les noms de Jean-Marie Guibert et Pierre Réjon, deux aviateurs martiniquais. Pierre Réjon a touché 11 avions allemands et en a abattu quatre en combat aérien. Il a été décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

La construction de la figure de l'ennemi d'après JACQUES DUMONT

Pendant le conflit s'exprime le poids de l'éloignement mais avec l'établissement de la censure, la propagande favorisée par la distance et l'absence de contre-informations possibles domine. La presse locale guadeloupéenne et martiniquaise reproduit la propagande métropolitaine et construit l'image de l'inhumanité, de la barbarie de l'Allemand. La presse détaille « les atrocités allemandes » et déshumanise l'ennemi. Il faut rendre compte de ses actions tout en l'infériorisant.

On assiste à une véritable fabrication de l'ennemi :

La frontière entre civilisé et sauvage qui justifiait la colonisation est remise en question.

La ligne de civilisation superposée à la couleur ne peut plus être utilisée comme avant-guerre. C'est ce qui contribue aux Antilles au glissement de la notion même de Civilisation.

Texte de Raphaël Confiant dans son livre *Le bataillon créole*

"La baïonnette qui s'enfonce dans le corps blanc efface d'un trait des siècles d'agenouillement, d'humiliation. Le Teuton, qui vous fait face, à l'instant où vous jaillissez de votre tranchée parce que l'ordre de fondre sur l'ennemi vous a été donné, ce Teuton au visage juvénile, souvent imberbe, aux yeux d'une clarté si bouleversante d'innocence, voire de tendresse - allez savoir ! -, ce Teuton-là devient le Béké, le Blanc créole, devant lequel les vôtres et vous n'ont jamais pu que courber l'échine et balbutier "oui, missié".

Quelques notes sur l'effort économique

Une source d'exportation lucrative pour certains :

- Toute l'industrie du *sucre* des Antilles s'est orientée vers l'exportation de ses produits vers la métropole dont le secteur sucrier était gravement touché.
- Accroissement de la production de *rhum* pour le ravitaillement des armées, appelé *gnole* ou *tafia* et qui n'est pas encore soumis à une réglementation de qualité. Le rhum sert aussi pour la fabrication d'explosifs. L'exportation qui avait commencé en 1860 s'intensifie. Elle atteint un tel niveau qu'à la fin de la guerre, l'industrie française exige sa limitation qui sera acceptée en 1922.

Gabriel CANDACE (député de Guadeloupe) déclarait :

" La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont envoyé à la métropole :

leur production de sucre qui représente près de 12 000 tonnes par an, et leur production de rhum pour le ravitaillement des armées. La Guadeloupe a envoyé ses cafés et ses cacaos ; la Martinique ses cacaos ; la Réunion ses tapiocas et ses sacs de cacaos.

L'effort économique de nos vieilles colonies pour la métropole s'est complété par un effort financier admirable. Ce n'est pas seulement avec le sang de leurs enfants et le produit de leur sol que les vieilles colonies ont apporté leur effort à la Défense nationale ; leurs souscriptions aux emprunts de la Défense nationale de 1915, 1916, 1917 et 1918 se montent à 110 millions de francs, pour la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane. Quarante-quatre millions ont été versés dans la caisse du Trésor et 66 millions ont été recueillis par les banques. "

- Pour participer à l'effort économique, il faut augmenter le prix de la nourriture. Au nom de l'effort de guerre, on augmente aussi la production de légumes et de fruits destinés à « la métropole souffrante ».

A partir de 1916, le consensus social s'effrite. De nombreuses grèves et pétitions font leur apparition. Des mouvements sociaux vont se développer, très souvent à base de revendications salariales afin de faire face à la cherté de la vie.

En Guyane, la hausse des prix prend des proportions importantes (pain, conserves), elle est parfois délibérément provoquée par certains commerçants. Le marché noir est roi. D'autres mettent en danger la santé publique en vendant de la viande de bœufs malades.

La Martinique connaît cette même année : une grève des commerçants pendant trois jours, suivie de celle des géreurs et économes soutenus par les ouvriers d'usines.

En 1917, le mouvement touche les débardeurs et gabariers du port de Fort-de-France.

III La fin de la guerre

Bilan des pertes

Le désir de conscription, tant revendiqué, s'est mué réellement en « impôt du sang », ils furent nombreux à ne pas revenir.

Le nombre de morts est de :

	Nombre d'hommes partis à la guerre	Nombre de morts
Martinique	8 788	1 680
Guadeloupe	6 345	1 137
Guyane	1 610	275
TOTAL	16 743	3 092

Tableau tiré de l'Etude de Sabine Andrivon-Milton, historienne dans les Antillais et Guyannais dans la première guerre mondiale.

Beaucoup de soldats sont tués à l'ennemi, mais beaucoup sont emportés par les maladies (surtout pulmonaires). En Guyane, Virginie Brunelot signale que 47% des soldats sont morts de maladies.

- La plupart des soldats sont enterrés dans les nécropoles nationales ou les cimetières militaires. Seules quelques familles fortunées ont rapatrié les corps.
- Les retours s'effectuent de février à novembre 1919.

Certains Antillais restent en France pour travailler, d'autres s'y marient. Ceux qui retournent sont considérés au début comme des héros (on leur cède le passage), mais ils sont amers car rien n'est fait spécialement pour eux. Certains tombent dans la misère, sont sans ressources et sans moyens de subsistance. Peu de soldats racontent leurs aventures, ils préfèrent ne pas en parler pour ne pas raviver les horreurs de la guerre. Leur déception ne va pas atténuer le patriotisme de la population masculine perceptible à travers les actions menées par les dissidents pendant la Seconde Guerre mondiale qui refusent la politique de Vichy.

Le décalage entre les aspirations antillaises et les réalités vécues par les conscrits a été à son comble.

La rumeur sur la cession aux Etats-Unis

Suite à l'annonce de l'Armistice, la rumeur de la cession des Antilles par la France aux Etats-Unis se répand. Elle est née peut-être du fait qu'en 1917 le Danemark a vendu les îles Vierges aux USA. Nombre de Martiniquais croient alors que leur île (ainsi que les autres Antilles

françaises) vont être cédées aux États-Unis en échange de la dette que la France a envers ce pays d'Amérique.

Craignant à la fois l'instauration d'une société bien plus ségrégationniste que celle qu'ils connaissent et par là un mépris à l'égard de leurs morts au combat, des foules manifestent. Les protestations scandalisées sont à la mesure de la confiance trahie.

Edification de monuments aux morts

Une loi rend obligatoire l'édification d'un mémorial en l'honneur de la grande guerre dans chaque commune. *Voir le dossier photos de Catherine Videlaine.*

Création d'Associations d'Anciens combattants et revendication d'assimilation à la France

Motion (Proposition) du congrès des Comités des Associations d'Anciens combattants :

« Les Associations d'Anciens combattants [...], réunies en congrès de leurs comités le 25 novembre 1925, instruites de la question posée par le Ministre aux pouvoirs locaux des Colonies des Antilles : Martinique, Guadeloupe et Guyane, sur le point de faire connaître le régime qui leur conviendrait le mieux : ou d'un Gouvernement Général ou de leur assimilation intégrale aux Départements français.

[...] Les Anciens combattants qui ont eu à libérer le sol national du joug de l'étranger au prix de leurs souffrances, de leurs privations et de leur sang se croient le droit et le devoir d'émettre une opinion sur la question.

[...] (Ils) protestent, en passant, contre toute idée de cession des Antilles, laquelle est en contradiction formelle avec les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et du traité de Versailles de 1919 qui a proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

[...] (Ils) émettent le vœu que la Martinique soit assimilée intégralement à un Département français.[...] »

« L'impôt du sang » versé fonde la revendication égalitaire et la promesse de droits civiques dans une perspective assimilationniste d'une France émancipatrice des peuples coloniaux. Or, l'attente d'une complète intégration, à l'origine de cet engagement, est rapidement déçue et l'idée se développe d'une indispensable transformation des vieilles colonies en départements, apparente garantie d'une pleine citoyenneté toujours différée.

Or la départementalisation ne sera effective qu'après la seconde guerre mondiale (1946).